

RCS : BAYONNE  
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00369  
Numéro SIREN : 388 104 069  
Nom ou dénomination : LA SOCIETE DES GOLFS DE BIARRITZ

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2022 sous le numéro de dépôt 7316

## **LA SOCIETE DES GOLFS DE BIARRITZ**

Société anonyme d'économie mixte au capital de 300.000 euros

Siège social : BIARRITZ - Avenue Edouard VII

388 104 069 R.C.S. BAYONNE

(Ci-après la « **Société** »)

### **EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux,

Et le mardi vingt-sept septembre, à quinze heures trente,

Le Conseil d'administration de la Société s'est réuni au siège social en vue de libérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Ratification du procès-verbal du Conseil d'administration du 11 avril 2022,**
- **[...]**
- **Démission du Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société à effet du 27 septembre 2022,**
- **Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société,**
- **Nomination d'un Vice-Président,**
- **[...]**
- **Pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités.**

#### **SONT PRESENTS OU REPRESENTES :**

##### **COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

- **Représentant la Ville de BIARRITZ**
  - \* Madame Maider AROSTEGUY,
  - \* Monsieur Edouard CHAZOILLERES,
  - Et représentant Monsieur Fabrice Sébastien BACH,
  - \* Monsieur Xavier DELANNE,
  - \* Madame Françoise FORSANS,
  - \* Madame Corine MARTINEAU,
- **Représentant la Ville d'ANGLET**
  - \* Monsieur Patrick CHASSERIAUD,
- **Représentant le SIAZIM**
  - \* Monsieur Marc CAMPANDEGUI,

##### **COLLEGE PRIVE :**

###### **ADMINISTRATEURS PERSONNES PHYSIQUES**

- \* Monsieur Jean-Philippe GERARDIN

###### **ADMINISTRATEURS PERSONNES MORALES**

- **Représentant l'Association Sportive du Golf Biarritz**
  - \* Monsieur Jean-Jacques SENAC
- **Représentant l'EPIC BIARRITZ TOURISME**
  - \* Madame Geneviève FONTAINE

Sont absents et excusés :

- \* Monsieur Yannick BASSIER
- \* Monsieur Mathieu KAYSER

Assistent également à la réunion sans voix délibérative :

- \* Monsieur Bernard CAZENEUVE, représentant la société GCL ASSOCIES CABINET BELLEGARDE, Commissaire aux comptes de la Société,
- \* Monsieur Benjamin SAINZ, représentant la société JURIS-CONSULTANT, Avocat.

Le Conseil, réunissant la présence effective de la moitié au moins des administrateurs, y compris la moitié des représentants des collectivités territoriales, peut en conséquence valablement délibérer.

Monsieur Jean Philippe GERARDIN indique au préalable aux membres du Conseil d'administration qu'il a donné sa démission du mandat de Président Directeur Général de la SEM.

[...]

Il remercie le Conseil d'administration pour la confiance qui lui été accordée.

La parole est donnée à Monsieur Edouard CHAZOUILLERES qui aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour :

[...]

|                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DEMISSION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE A EFFET DU 27 SEPTEMBRE 2022</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur Jean-Philippe GERARDIN indique remettre ses mandats de Président du Conseil d'administration et Directeur général de la Société.

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Jean Philippe GERARDIN de ses fonctions de Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société à compter de ce jour.

Le Conseil remercie Monsieur GERARDIN pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

Il est précisé que Monsieur GERARDIN conservera ses fonctions d'administrateur.

*Il est rappelé que le Président Directeur Général d'une société d'économie mixte dont le capital social est majoritairement détenu, directement ou indirectement, par une collectivité territoriale, et dont le chiffre d'affaires du dernier exercice clos précédant la fin de ses fonctions, dépasse 750.000 euros, doit déposer une déclaration de patrimoine dans les 2 mois de la cessation de ses fonctions.*

**Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité [...]**

|                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|

En remplacement de Monsieur Jean Philippe GERARDIN, le Conseil d'administration décide de nommer, à effet de ce jour en qualité de nouveau Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur :

**Monsieur Edouard CHAZOUILLERES**

Né à SAINT-LO (50) le 26 janvier 1979

De nationalité française

*Il est rappelé que le Président Directeur Général d'une société d'économie mixte dont le capital social est majoritairement détenu, directement ou indirectement, par une collectivité territoriale, et dont le chiffre d'affaires du dernier exercice clos précédant sa nomination, dépasse 750.000 euros, doit déposer une déclaration de patrimoine dans les 2 mois de cette nomination.*

**Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité**

*Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Edouard CHAZOUILLERES déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et n'être frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.*

## NOMINATION D'UN VICE PRESIDENT

Le Conseil d'administration décide, en vertu de l'article 4.3 des statuts, de nommer à effet de ce jour en qualité de Vice-Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur :

**Monsieur Marc CAMPANDEGUI**

Né le 29 mars 1961 à BAYONNE (64)

De nationalité française

***Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité***

*Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Marc CAMPANDEGUI déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et n'être frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.*

[...]

## POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet de procéder à l'accomplissement de toutes formalités consécutives.

\* \* \*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-sept heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

**Certifié conforme**

Prénom, Nom : **Monsieur Edouard CHAZOILLERES**  
Qualité : Président et Directeur Général De la Société<sup>1</sup>

DocuSigned by:  
  
615CF6B98BEF452...

<sup>1</sup> En signature électronique, conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil, via DocuSign